

---

## En défense de l'Enseignement public et du statut de fonctionnaire ABROGATION des DÉCRETS sur le « CHOC DES SAVOIRS » ! RETRAIT DU PROJET DE LOI CONTRE LE STATUT DE FONCTIONNAIRE

---

Face à la mobilisation du 1<sup>er</sup> février dans l'Enseignement public, aux mobilisations, en région parisienne (93, notamment) et dans notre académie, le gouvernement a manœuvré. Mais il n'a pas renoncé à ses plans : ni au « Choc des savoirs » dans l'Enseignement, ni à la loi « historique » annoncée par Macron contre le statut de fonctionnaire, imposant le salaire et l'avancement « au mérite ».

Le 17 mars les textes, piliers du « Choc des savoirs », sont parus au JO<sup>1</sup>. Ainsi Attal a-t-il rappelé qu'il a emmené « la cause de l'école » à Matignon : « Je n'ai jamais perdu le fil ». Et, à la veille de la publication des textes, il précisait : «... sur les trois quarts de l'année au moins, il faut que les élèves suivent leurs enseignements en français et en mathématiques dans les groupes de niveau. Donc la règle, c'est le groupe, et l'exception, très encadrée, c'est la classe ».

À la mi-février la ministre N Belloubet avait parlé d'une certaine latitude laissée aux chefs d'établissement et aux équipes pour créer des « groupes de besoins ». « Les groupes sont constitués en fonction des besoins des élèves », indique l'arrêté. Le groupe reste la référence. Le regroupement en classe pourra être envisagé pour une semaine voire dix au maximum et « la recomposition des groupes sera réexaminée en cours d'année ». Cela s'appliquera dès la rentrée 2024 en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, et à la rentrée 2025 en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.



---

### ATTAL-BELLOUBET : CACOPHONIE OU SIMPLE « RÉPARTITION DES RÔLES » ?

---

L'entourage d'Attal rappelle qu'après l'éviction d'AOC, N. Belloubet avait pour fonction de « renouer le lien avec les syndicats pour que les promesses [celle du plan Attal] soient tenues ». C'est chose faite, ces groupes vont imposer le tri des élèves, condamner nombre d'entre eux à être rapidement éjectés du système scolaire, via l'apprentissage patronal. G.Attal indique ainsi que « le taux de réussite au brevet va probablement baisser de manière importante ». La sélection sera renforcée à l'entrée du lycée, puis à l'entrée du Supérieur.

Cela se corrèle au plan de « dressage » de la jeunesse : stage de 2 semaines en Seconde, SNU, réforme du lycée pro, uniforme, nouveau type de sanction aux mineurs de moins de 16 ans...

Et le plan d'économies de 700 millions (pour commencer) va réduire plus encore les moyens. Ce sera encore moins d'emplois d'enseignants financés, moins de dédoublements, moins d'heures disciplinaires, plus d'élèves par classe, moins de moyens en REP et REP+....

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049286467>

L'autonomie renforcée des établissements (suppression du groupe classe, groupes de niveaux variables sur l'année, emplois du temps en barrette, contrainte des évaluations, labellisation des manuels...) conduit à la fin de tout cadre national : « *il n'y a pas de modèle unique* », il « *est à construire établissement par établissement* », « *on fixe le cadre. Après vous appréciez comment constituer les groupes et harmoniser les progressions pédagogiques.* » (N. Belloubet).

Cela annonce **une profonde redéfinition des services (avec leur annualisation ?), du métier (avec sa caporalisation) et une importante dégradation des conditions de travail.**

L'autonomie, et la dérèglementation vont renforcer la concurrence du privé, affaiblir plus encore l'Enseignement public.

---

## FONCTION PUBLIQUE : UNE « RÉFORME HISTORIQUE »... CONTRE LES PERSONNELS

---

**Macron entend non seulement maintenir le blocage du point d'indice, mais il annonce un plan pour en finir avec toute augmentation générale des salaires. Et sa « réforme historique » de la Fonction publique serait une mise en cause sans précédent des droits et garanties des fonctionnaires, du statut, des carrières, de la rémunération.**

Avec l'avant-projet de loi Guerini « *pour la confiance et l'engagement dans la fonction publique* », le traitement ne dépendrait plus du grade et de l'ancienneté du fonctionnaire, mais de la « *valorisation des compétences* », de « *l'évolution des responsabilités exercées* ». Il serait ainsi à la merci complète du supérieur hiérarchique. Et alors que sont annoncées de nouvelles réductions drastiques du budget de l'État, sous couvert de « mérite », c'est le moyen d'opérer des économies considérables sur le traitement des personnels.

Si le ministre a décalé son projet à la rentrée c'est pour dissocier et entraver les mobilisations en poursuivant des concertations dont le seul but est de désarmer les résistances

La réforme du recrutement annoncée par Macron et Attal participe du même projet. C'est une dénaturation du concours qui s'annonce, une formation aux « bonnes pratiques », à se plier aux injonctions (un modèle taillé sur mesure pour le « choc des savoirs »). Et la réussite au concours pourrait aussi déboucher sur une simple habilitation à enseigner, l'enseignant serait ensuite recruté selon son profil, en fonction du projet d'établissement.

---

## CENTRALISER LA MOBILISATION POUR GAGNER

---

**Des revendications claires :**

- **Retrait total du « choc des savoirs » : abrogation des décrets et arrêtés,**
- **Retrait de la réforme des concours,**
- **Création de tous les postes nécessaires,**
- **Augmentation immédiate du point d'indice, et rattrapage du pouvoir d'achat,**
- **Retrait du projet de réforme Guerini de la Fonction publique.**

La satisfaction de ces revendications est un préalable à toute discussion avec le gouvernement. Sur ces bases, il sera possible de construire l'unité syndicale et l'unité des personnels dans l'action sur l'objectif de contraindre le gouvernement à reculer, et de lui infliger une défaite.

Sur cette orientation, il sera possible d'ouvrir la perspective d'une manifestation nationale de tous les personnels de l'Enseignement public à Paris en direction du ministère.